



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 16-7 - ALLEE DES GRILLONS
- TERRAIN A BATIR CADASTRE AD 249
- CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE - DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC** ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

120645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-7 - ALLEE DES GRILLONS - TERRAIN A BATIR CADASTRE AD 249 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 7 novembre 2014 et procès-verbal signé et affiché le 5 janvier 2015, la Commune a procédé à l'acquisition, par la voie de la procédure des « biens vacants sans maître », d'un terrain sis 115 allée des Grillons, cadastré AD 249, d'une surface de 1970 m².

Bien que non obligatoire, la Commune a souhaité que soit portée mention au fichier immobilier du 1^{er} Bureau des Hypothèques d'Antibes sa qualité de propriétaire du terrain.

Cet espace, source de nuisance pour les riverains du quartier, est actuellement occupé par une personne, titulaire d'un bail, consenti par un tiers, n'ayant aucun justificatif de propriété. Cette habitation a été qualifiée d'impropre à l'habitation par les services.

C'est ainsi que le locataire se verra signifier un congé de fin de bail. Ladite habitation sera, a minima, murée.

La Commune n'a pas pour objectif de conserver, dans son domaine privé, ce terrain constructible, et envisage donc de le proposer à la vente.

Par avis rendu par France Domaine en date du 13 mars 2015, le prix de vente, au vu d'une constructibilité d'environ 500m² SDP, est fixé à 450 000 euros.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre ainsi qu'une publicité dans un quotidien local, un envoi aux agences immobilières, promoteurs, personnes ayant manifesté de l'intérêt pour les ventes communales, un affichage en Mairie et sur site seront réalisés.

La campagne de valorisation du bien immobilier s'effectuera sur une période d'environ 3 mois, dans le courant de l'année 2015. En cas de procédure infructueuse, une nouvelle période de mise en vente sera réalisée, dans les mêmes conditions que décrites dans la présente délibération, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 8 membres (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition soit 1 par groupe), qu'il convient de désigner concomitamment.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, un prochain Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente définitif dudit bien immobilier.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **SE PRONONCE favorablement** sur le principe de mise en vente par appel public à la concurrence du terrain à bâtir sis 115 allée des Grillons, « les Panoramas de la Constance », cadastré AD 249, d'une surface de 1970m² ;

- **DIT** que le prix de vente est de 450 000 euros, au vu de l'avis rendu par France Domaine en date du 13 mars 2015 ;

16-7 - ALLEE DES GRILLONS - TERRAIN A BATIR CADASTRE AD 249 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTC

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer toute autorisation d'urbanisme et notamment un permis de démolir ;

- **PROCEDE** au scrutin public à main levée à la majorité absolue, à la désignation des 8 membres (5 pour la majorité, 3 pour l'opposition soit 1 par groupe) afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis.

Les groupes "Rassemblement Bleu Marine pour Antibes" et "Front de Gauche" ne souhaitant pas siéger à cette commission, se portent candidats :

TITULAIRES
Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Marguerite BLAZY
M. André-Luc SEITHER
M. Patrick DULBECCO
Mme Françoise THOMEL
Mme Michèle MURATORE

L'ensemble des candidats est élu à l'**unanimité** pour siéger à la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis constituée pour la vente par appel public à la concurrence du terrain à bâtir sis 115 allée des Grillons, « les Panoramas de la Constance », cadastré AD 249.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-7 - ALLEE DES GRILLONS - TERRAIN A BATIR CADASTRE AD 249 - CESSIION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1206-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1206-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public